

Le 01 février 2016

AUDIENCE DEMINAGE

- RESTRUCTURATION -



Suite au projet de restructuration des centres de déminage, une délégation de **SYNERGIE-OFFICIERS** composée de Frédéric BISANCON, Marc VIERGE et Didier MARTIN, était reçue le 18 janvier par Monsieur le Préfet Laurent PREVOST, Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, accompagné de messieurs Arnaud LAUGA et Christophe BELLINI.

SYNERGIE-OFFICIERS souhaitait connaître à cette occasion la totalité du projet de restructuration annoncée à la veille des fêtes de fin d'année et **notamment la réalité de la fermeture de 4 centres de déminage : Amiens, Toulon, La Rochelle, Bâle Mulhouse.**

Monsieur le Préfet nous a confirmé la volonté de ses services de procéder à la fermeture de ces centres dont l'implantation connaissait des raisons historiques mais qui ne correspondrait plus à la nécessité opérationnelle actuelle. Il nous a précisé qu'aucun autre projet de fermeture n'était envisagé.

La fin de l'histoire n'existant pas, **SYNERGIE-OFFICIERS** comprend tout à fait les évolutions et les adaptations nécessaires pour toutes les structures administratives. Mais c'est justement au nom de cette adaptation que nous réfutons la fermeture des centres en question.

De fait, le service de déminage doit de plus en plus répondre à l'urgence et travailler dans des secteurs urbanisés, à forte densité de population et dans un cadre économique exigeant. Ainsi, au moment où les demandes des autorités territoriales sont légitimement toujours plus pressantes dans la cadre d'un état d'urgence où la menace terroriste est permanente, ce projet va créer des vides géographiques retardant l'intervention des services d'urgence du déminage.

Dans le même temps où monsieur le ministre de l'intérieur demande aux services de police et de gendarmerie de réfléchir à un schéma d'emploi permettant l'envoi de forces d'intervention rapides en moins de 20 minutes sur tout le territoire, ces dernières ne pourront être accompagnées des forces support du déminage ou alors dans des délais nettement supérieurs.

Nous avons rappelé aussi que si l'immobilier de certains sites méritait effectivement des investissements, encore actuellement des travaux sont faits sur des sites prévus à la fermeture et ce, même si l'Etat doit bien évidemment se montrer exemplaire en matière de sécurité à fortiori dans le domaine du déminage. Etant entendu également qu'un site comme celui de la Rochelle dispose du seul dépôt normé ICPE.

SYNERGIE-OFFICIERS demande donc qu'une étude d'impact portant notamment sur les temps d'intervention en tous lieux du territoire métropolitain mais aussi ultra-marins soit mise dans la réflexion de cette restructuration.

Dans tous les cas **SYNERGIE-OFFICIERS** accompagnera tous les officiers concernés dans d'éventuels reclassements ou mutations qui devront intervenir à des dates connues le plus tôt possible afin de prendre en compte l'inquiétude des officiers mais aussi de leurs familles.

Le Bureau National

**SYNERGIE
OFFICIERS**